

SYNOPTIQUE DES GARANTIES OBLIGATOIRES OU FACULTATIVES DE LA CONSTRUCTION

ARGEMA ASSURANCE	Entrepreneur Sous-traitant - Artisan	C.M.I Constructeur de maisons individuelles	Architecte, maître d'oeuvre, bureau d'études techniques- Ingénieur conseil - Economiste, mètreur, vérificateur	Contrôleur technique	O.P.C coordination (ordonnance ment, pilotage, pi)	Fabriquant, négociant, importateur de produits et matériaux
Obligatoire		dommages ouvrage souscrite pour le maître d'ouvrage				
Obligatoire	police RC décennale	police RC décennale C.M.I.	police RC décennale	police RC décennale		police RC décennale (EPERS)
Facultatif	police RC professionnelle Garanties facultatives RC décennale	police RC professionnelle Garanties Légales droit public CMI	police RC professionnelle Garanties facultatives RC décennale	police RC professionnelle	police RC professionnelle	police RC professionnelle

Pour l'utilisation de ces tableaux synoptiques, contacter un conseiller ARGEMA pour la mise en place de vos contrats de garanties

ARGEMA ASSURANCE	Vendeur d'immeuble à construire (VEFA ou d'immeuble achevé promoteur Immobilier	Marchand de biens - réhabilitation de l'existant pour la vente	Mandataire de maître d'ouvrage ou maître d'ouvrage délégué	Société d'économie mixte, OPAC, OPHLM , société HLM Collectivité locale pour des locaux d'habitation Entreprise construisant elle-même ses locaux	Aménageur, lotisseur (VRD, génie civil)	Maître d'Ouvrage faisant construire pour lui- même Copropriété
Obligatoire	dommages ouvrage ou police unique par chantier	dommages ouvrage ou police unique par chantier	dommages ouvrage souscrite pour compte (suivant contrat) ou PUC	dommages ouvrage ou police unique par chantier		Dommmages ouvrage sauf pour travaux d'entretien courant
Obligatoire	constructeur non réalisateur (sauf si PUC)	constructeur non réalisateur (sauf si PUC)	constructeur non réalisateur (sauf si PUC)	constructeur non réalisateur (sauf si PUC)		
Obligatoire		Avenant travaux sur existant				
Facultatif	Tous risques chantier. Garanties facultatives D.O.	Tous risques chantier. Garanties facultatives D.O.	Tous risques chantier. Garanties facultatives D.O.	Tous risques chantier. Garanties facultatives D.O.	Tous risques chantier. dommages ouvrage ou PUC spécifiques	Garanties D .O.
Facultatif	RC professionnelle Garanties pour constructeur non réalisateur	RC professionnelle Garanties pour constructeur non réalisateur	RC professionnelle Garanties pour constructeur non réalisateur	RC professionnelle Garanties pour constructeur non réalisateur	police RC décennale RC professionnelle	